

Paris, le 6 janvier 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Baisse du taux du Livret A le 1^{er} février 2025 : quelles conséquences ?

Analyse de Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne

Toute baisse du taux du Livret A est une décision éminemment politique. Le Livret A est le produit d'épargne le plus diffusé en France. 82 % des Français ont en un. Son encours s'élevait à fin novembre à 426,8 milliards d'euros. La diminution du taux du Livret A est censée inciter les Français à moins épargner et à plus consommer. Depuis de nombreux mois, ces derniers privilégient l'épargne au détriment de la consommation ce qui induit un manque à gagner au niveau de la TVA. Dans les faits, la corrélation entre taux et épargne n'est pas évidente. Les Français épargnent par précaution car le contexte économique et politique est anxiogène.

Quels taux pour les livrets réglementés le 1^{er} février 2025 ?

Le Ministre de l'Économie, Eric Lombard, a annoncé, lundi 6 janvier, une baisse probable du taux du Livret A de 3 % à environ 2,5 %. Ce taux sera fixé, mi-janvier après la publication des résultats définitifs de l'inflation du mois de décembre. Avec cette publication, le Gouverneur de la Banque de France pourra donner sa recommandation au Ministre.

Le taux du Livret A dépend, sauf circonstances exceptionnelles, d'une formule qui repose sur deux composantes, l'inflation et le taux du marché monétaire, Ester.

Ce taux est, en effet, en vertu de l'arrêté du 21 janvier 2021, égal à la moyenne arithmétique entre :

- la moyenne semestrielle des taux à court terme en euros (€STR) tels que définis par l'orientation modifiée (UE) 2019/1265 de la Banque centrale européenne du 10 juillet 2019 sur le taux à court terme en euros (€STR) ;
- l'inflation en France mesurée par la moyenne semestrielle de la variation sur les douze derniers mois connus de l'indice INSEE mensuel des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages.

Il ne peut pas être inférieur par ailleurs à 0,5 %.

Le taux ester des 6 derniers mois est d'environ et le taux d'inflation de 1,6 % ce qui donne un taux pour le Livret A de 2,5 %. Ce taux sera également celui du Livret de Développement Durable et Solidaire.

Pour le Livret d'Épargne Populaire, le taux pratiqué est le taux le plus élevé entre :

- Le taux d'inflation
- Le taux du Livret A majoré de 0,5.

Compte tenu de l'évolution de l'inflation, ce sera le taux du Livret A majoré qui s'appliquera. Le taux du LEP pourrait ainsi passer de 4 à 3 % sauf si le Ministre de l'Économie décide de faire un geste en faveur des épargnants populaires.

Le taux du Compte d'Épargne Logement qui est doit correspondre à deux tiers de celui du Livret A passera de 2 à 1,5 %. Le taux du Plan d'Épargne Logement est passé le 1^{er} janvier 2025 dernier de 2,25 à 1,75 %.

Quelles conséquences ?

- Pour les épargnants

La baisse du taux du Livret A entraîne une diminution de son rendement. Pour un Livret A moyen de 7 000 euros, la perte sur un an est de 35 euros. Pour un Livret A au plafond de 22 950 euros, la perte sur un an est de 114,75 euros.

Le rendement réel du Livret A devrait rester positif malgré la baisse du taux. L'inflation pour 2025 devrait se situer autour de 1,6 %. Le rendement réel devrait ainsi être de près d'un point, sous réserve que le taux du Livret A ne baisse pas à nouveau au mois d'août.

La baisse du rendement du Livret A et du LDDS devrait inciter les épargnants à s'orienter davantage vers les fonds euros de l'assurance vie dont le rendement devrait rester stable autour de 2,6 %.

- Pour les banques

Les banques conservent 40 % de l'encours du Livret A soit 170 milliards d'euros. Une baisse du rendement de 0,5 point génère, sur une base annuelle, un gain de 852 millions d'euros.

Pour le LDDS, le gain sera de 775 millions.

Cette diminution des coûts de rémunération du Livret A et du LDDS réduira potentiellement le taux des emprunts des banques.

- Pour la Caisse des Dépôts et les bailleurs sociaux

La Caisse des Dépôts centralisent 60 % des ressources du Livret A dont une partie sert à financer le logement social à travers la production de crédits souscrits par les bailleurs sociaux. Le coût des crédits diminuera avec la baisse du taux de rendement.

- Pour l'État

L'État espère une reprise de la consommation et donc une amélioration des rentrées fiscales. Une moindre rémunération du Livret A signifie également une diminution des pertes de prélèvements obligatoires, les intérêts étant défiscalisés.

Une nouvelle baisse en août ?

Le taux du Livret A pourrait diminuer à nouveau le 1^{er} août prochain. Ce serait alors la composante taux monétaire qui expliquerait cette nouvelle baisse. Les diminutions des taux directeurs de la Banque centrale européenne pèseraient sur le taux Ester. Le taux du Livret A pourrait alors passer à 2,25 %.

Contact presse :

Sarah Le Gouez
06 13 90 75 48
slegouez@cercledelepargne.fr